



Source :

<https://www.sortirdunucleaire.org/France-Flamanville-Ecarts-a-repetition-pendant-l-arret-pour-visite-decennale-du-reacteur-1>

Réseau Sortir du nucléaire > Informez

vous > Des accidents nucléaires partout > **France : Flamanville : Écarts à répétition pendant l'arrêt pour visite décennale du réacteur 1**

11 mars 2019

France : Flamanville : Écarts à répétition pendant l'arrêt pour visite décennale du réacteur 1

Le 6 mars 2019, EDF a déclaré à l'ASN un événement significatif pour la sûreté relatif au dépassement du délai de réparation prescrit dans les règles générales d'exploitation de deux ventilateurs du système de ventilation des locaux électriques et des entrepôts. Les deux ventilateurs concernés participent à l'extraction d'air des locaux qui abritent les batteries de secours. Compte tenu de la répétitivité des écarts portant sur le suivi des interventions et la requalification des matériels durant l'arrêt pour visite décennale du réacteur 1, cet événement a été classé au niveau 1 alors qu'EDF l'avait initialement déclaré au niveau 0. L'Autorité de sûreté nucléaire dresse par ailleurs un bilan peu reluisant de cet arrêt pour réexamen périodique de l'installation nucléaire. Prévus initialement pour durer moins de 6 mois, le réacteur arrêté le 7 avril 2018 a redémarré le 17 janvier 2019, mais EDF a été contraint de le remettre à l'arrêt début février suite à de nouvelles difficultés. Redémarré mi février mais après une baisse de puissance contrainte par un "aléas technique" le 12 mars, le réacteur 1 est toujours en montée de puissance un mois après la date officielle de fin d'arrêt. Un redémarrage difficile après un houleux 3ème réexamen périodique. La visite décennale du réacteur 2 est actuellement en cours.

Ce que dit EDF :

Reclassement d'un événement sûreté au niveau 1 (échelle INES) pour répétition d'écarts liés au processus de requalification

Le 11/03/2019

Lors de la visite décennale de l'unité de production n°1, **une modification de deux moto-ventilateurs [1] d'extraction d'air** des locaux de batteries a été réalisée. **À l'issue de la**

modification, une requalification des nouveaux matériels a eu lieu, le 18 septembre 2018, sans tester le débit d'air d'extraction.

Cet écart a été identifié le 1^{er} février 2019. Le test de débit d'air d'extraction a été effectué et a confirmé le bon fonctionnement de la ventilation.

Cet événement n'a eu aucune conséquence sur la sûreté des installations.

Cependant, **en raison de sa détection tardive, il a été déclaré le 15 février 2019 à l'Autorité de sûreté nucléaire, au niveau 0** sur l'échelle INES, échelle internationale de classement des événements nucléaires qui en compte 7.

Suite à une analyse approfondie, l'événement a été reclassé au niveau 1 de l'échelle INES par la direction de la centrale EDF Flamanville 1&2, le 6 mars 2019, pour répétition d'écarts liés au processus de requalification.

<https://www.edf.fr/groupe-edf/nos-energies/carte-de-nos-implantations-industrielles-en-france/central-e-nucleaire-de-flamanville/actualites/reclassement-d-un-evenement-surete-au-niveau-1-echelle-ines-pour-repetition-d-ecarts-lies-au-processus-de-requalification>

Ce que dit l'ASN :

Dépassement du délai de réparation prescrit par les règles générales d'exploitation - réacteur 1

Le 13/03/2019

Centrale nucléaire de Flamanville - Réacteurs de 1300 MWe - EDF

Le 6 mars 2019, EDF a déclaré à l'ASN un événement significatif pour la sûreté relatif au dépassement du délai de réparation prescrit dans les règles générales d'exploitation de deux ventilateurs du système de ventilation des locaux électriques et des entrepôts (DVZ).

Les deux ventilateurs concernés participent à l'extraction d'air des locaux qui abritent les batteries de secours. Lors de l'arrêt pour visite décennale du réacteur 1, des opérations de maintenance sur les deux ventilateurs prévoient le **remplacement des roues des ventilateurs. A l'issue de ces opérations l'exploitant doit procéder à une requalification intrinsèque du matériel, qui permet de vérifier que ses performances propres n'ont pas été altérées, et une requalification fonctionnelle du système, qui permet de vérifier son bon fonctionnement dans sa configuration d'exploitation courante.**

L'exploitant a procédé à la requalification intrinsèque des deux ventilateurs le 18 septembre. Le 28 septembre 2018, le réacteur est passé dans l'état « arrêt pour rechargement », dans lequel la disponibilité des deux ventilateurs est requise, sans que la requalification fonctionnelle n'ait été effectuée.

L'exploitant a détecté le 1^{er} février 2019, alors le réacteur était en fonctionnement, que la requalification fonctionnelle des deux ventilateurs n'avait pas été réalisée. Elle sera effectuée le 12 février 2019.

Cette situation a conduit EDF à considérer que le système DVZ n'était pas disponible du 28 septembre 2018 au 11 février 2019.

Cet écart n'a pas eu de conséquence sur le personnel et l'environnement. Cependant, **compte tenu de la répétitivité des écarts portant sur le suivi des interventions et la requalification des matériels durant l'arrêt pour visite décennale du réacteur 1, cet événement a été classé au niveau 1 de l'échelle INES.**

<https://www.asn.fr/Controler/Actualites-du-controler/Avis-d-incident-des-installations-nucleaires/Depassement-du-delai-de-reparation-prescrit-par-les-RGE-reacteur-1>

Ce que dit l'ASN :

Arrêt pour visite décennale du réacteur 1

Publié le 20/03/2019

Centrale nucléaire de Flamanville - Réacteurs de 1300 MWe - EDF

Date de l'arrêt du réacteur : **07/04/2018**

Date de redémarrage du réacteur : **18/02/2019**

Le réacteur 1 de la centrale nucléaire de Flamanville a été arrêté pour sa troisième visite décennale du 7 avril 2018 au 18 février 2019.

Les principaux chantiers et examens réalisés à l'occasion de cet arrêt et contrôlés par l'Autorité de sûreté nucléaire ont été les suivants :

- le bouchage de tubes des quatre générateurs de vapeur ;
- la pose d'un revêtement sur l'extrados de l'enceinte externe du bâtiment réacteur et la poursuite de la pose d'un revêtement sur la paroi interne du bâtiment réacteur ;
- l'épreuve décennale de l'enceinte de confinement du bâtiment réacteur ;
- la visite complète et l'épreuve hydraulique décennale du circuit primaire principal, associé au contrôle décennal de la cuve du réacteur ;
- la réalisation de nombreuses modifications matérielles, notamment celles identifiées lors du réexamen périodique afin d'améliorer le niveau de sûreté de l'installation, en prenant en compte les pratiques de sûreté les plus récentes, l'évolution des connaissances et le retour d'expérience national et international ;
- la maintenance et le contrôle de divers équipements sous pression, matériels et organes de robinetterie ;
- les essais périodiques décennaux.

Au cours de l'arrêt, vingt-six événements significatifs pour la sûreté ont été déclarés, dont vingt et un classés au niveau 0 de l'échelle INES et cinq au niveau 1. **Cinq événements significatifs pour la radioprotection** ont été déclarés lors de cet arrêt et classés au niveau 0 de l'échelle INES. **Un événement significatif pour l'environnement** a également été déclaré.

En complément des dossiers techniques qu'elle a contrôlés, l'Autorité de sûreté nucléaire a procédé, pendant l'arrêt du réacteur, à **treize inspections** :

deux inspections ont été menées de manière réactive à la suite de deux événements significatifs ; sept inspections inopinées ont concerné le contrôle des activités planifiées lors de la visite décennale. Ces inspections ont notamment porté sur les conditions et le déroulement des interventions dans le bâtiment réacteur, dans les bâtiments des générateurs diesels de secours, dans le bâtiment des

auxiliaires nucléaires et dans la station de pompage. Ces inspections ont permis d'examiner l'état des installations et les conditions de sûreté et de radioprotection des opérations sur plusieurs chantiers une inspection a eu lieu sur le thème incendie, une autre sur le thème radioprotection et une dernière sur le thème de la gestion des déchets une inspection a été réalisée afin de vérifier les conditions de divergence du réacteur.

L'ASN considère que l'épreuve hydraulique du circuit primaire principal, l'épreuve de l'enceinte du bâtiment réacteur, ainsi que les activités de contrôle de la cuve du réacteur se sont déroulées de façon satisfaisante.

Le réacteur 1 de la centrale nucléaire de Flamanville est soumis à la décision n° 2017-DC-0604 de l'Autorité de sûreté nucléaire du 15 septembre 2017 prescrivant une revue des dossiers de fabrication de composants installés sur les réacteurs électronucléaires exploités par EDF. Conformément à cette décision, les éléments d'analyse des dossiers de fabrication des pièces fabriquées par Creusot Forge ont été transmis lors de cet arrêt pour rechargement du réacteur. L'ensemble des écarts a fait l'objet d'une instruction par les services de l'ASN qui n'a pas conduit à remettre en cause la poursuite de fonctionnement des composants installés.

Après examen des résultats des contrôles, des inspections effectuées et des travaux réalisés durant l'arrêt, l'Autorité de sûreté nucléaire a donné, le 4 janvier 2019, en application de la décision n° 2014-DC-0444 du 15 juillet 2014, son accord au redémarrage, pour un cycle, du réacteur 1 de la centrale nucléaire de Flamanville.

Cet arrêt a été marqué par la survenue de plusieurs aléas qui ont entraîné un allongement de l'arrêt, dont la durée initialement prévue était inférieure à 6 mois. **Le réacteur 1 a redémarré le 17 janvier 2019. Toutefois des difficultés ont amené l'exploitant à arrêter le réacteur le 6 février 2019, qui a pu à nouveau redémarrer le 15 février 2019.** Le réacteur est actuellement toujours en cours de montée en puissance.

D'ici six mois, EDF adressera à l'ASN et au ministre chargé de la sûreté nucléaire un rapport comportant les conclusions du réexamen périodique de ce réacteur. L'ASN analysera par la suite ce rapport et se positionnera sur les conditions de la poursuite de fonctionnement du réacteur.

<https://www.asn.fr/Controler/Actualites-du-controle/Arret-de-reacteurs-de-centrales-nucleaires/Arret-pour-visite-decennale-du-reacteur-1>

Ce que dit EDF :

-* Découplage de l'unité de production n°1 de la centrale nucléaire de Flamanville

Publié le 03/02/2019

Dimanche 3 février 2019, à 14h35, les équipes EDF de la centrale de Flamanville ont procédé au **découplage du réseau électrique de l'unité de production numéro 1**, en toute sûreté, **dans l'objectif d'intervenir sur l'une des deux pompes d'alimentation en eau du circuit secondaire qui présentait un dysfonctionnement.**

Les deux pompes doivent être disponibles pour un fonctionnement à pleine puissance de la centrale.

L'unité de production numéro 1 avait été reconnectée au réseau électrique national le dimanche 27 janvier après une visite décennale débutée le 6 avril 2018.

Cet événement n'a eu aucune conséquence sur la sûreté des installations, ni sur l'environnement. L'Autorité de sûreté nucléaire et les pouvoirs publics ont été informés.

L'unité de production n°2 de Flamanville est également à l'arrêt. Elle a débuté sa troisième visite décennale le 10 janvier 2019.

<https://www.edf.fr/groupe-edf/nos-energies/carte-de-nos-implantations-industrielles-en-france/central-e-nucleaire-de-flamanville/actualites/decouplage-de-l-unite-de-production-ndeg1-de-la-centrale-nucleaire-de-flamanville>

- **L'unité de production n°1 reconnectée au réseau électrique national**

Publié le 04/03/2019

L'unité de production n°1 de la centrale nucléaire de Flamanville a été **reconnectée au réseau d'électricité le 18 février** à 13h27 et a atteint sa **pleine puissance lundi 4 mars** 2019. Elle avait été **mise à l'arrêt le 3 février dernier pour réaliser une opération de maintenance sur l'une des deux pompes d'alimentation en eau du circuit secondaire**, dans la partie non nucléaire de l'installation.

L'unité de production n°2 est en arrêt programmé pour maintenance et rechargement du combustible.

<https://www.edf.fr/groupe-edf/nos-energies/carte-de-nos-implantations-industrielles-en-france/central-e-nucleaire-de-flamanville/actualites/l-unite-de-production-ndeg1-reconnectee-au-reseau-electrique-national-0>

- *** Baisse de production pour l'unité de production n°1**

Publié le 12/03/2019 Ce mardi 12 mars 2019, un aléa technique a conduit à baisser la puissance de l'unité de production n°1 de la centrale de Flamanville.

Les équipes d'exploitation de la centrale procèdent aux contrôles qui permettront de déterminer l'origine exacte de l'événement, de le traiter pour procéder par la suite aux opérations de remontée en puissance.

Cet événement n'a aucun impact sur la sûreté des installations, ni sur l'environnement. L'unité de production n°2 de Flamanville est en arrêt pour visite décennale.

<https://www.edf.fr/groupe-edf/nos-energies/carte-de-nos-implantations-industrielles-en-france/central-e-nucleaire-de-flamanville/actualites/baisse-de-production-pour-l-unite-de-production-ndeg1>

- **L'unité de production n°1 atteint la pleine puissance**

Publié le 15/03/2019

L'unité de production n°1 de la centrale nucléaire de Flamanville a atteint la pleine puissance ce vendredi 15 mars 2019. Elle avait subi une baisse de production mardi 12 mars, suite à un aléa technique. Les équipes ont réalisé les opérations de maintenance nécessaires et ont procédé aux opérations de remontée en puissance du réacteur.

L'unité de production n°2 est en arrêt programmé pour maintenance et rechargement du combustible.

<https://www.edf.fr/groupe-edf/nos-energies/carte-de-nos-implantations-industrielles-en-france/central-e-nucleaire-de-flamanville/actualites/l-unite-de-production-ndeg1-reconnectee-au-reseau-electrique-national-0>

-* Baisse de production pour l'unité de production n°1

Publié le 27/03/2019

Mercredi 27 mars 2019 dans la nuit, les équipes de la centrale de Flamanville ont baissé la puissance de l'unité de production n°1 de la centrale de Flamanville pour une **opération programmée de remplacement d'une carte électronique**, située dans la partie non nucléaire des installations.

L'unité de production n°2 de Flamanville est en arrêt pour visite décennale.

<https://www.edf.fr/groupe-edf/nos-energies/carte-de-nos-implantations-industrielles-en-france/central-e-nucleaire-de-flamanville/actualites/baisse-de-production-pour-l-unite-de-production-ndeg1-0>

Notes

[1] Moteur entraînant une roue permettant d'extraire l'air des locaux de batteries, situés dans la partie conventionnelle des installations.